

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2020

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS205

présenté par  
M. Lauzzana

-----

### ARTICLE 11

Après la deuxième phrase de l'alinéa 5, insérer la phrase suivante :

« Il comprend un volet spécifique dédié à l'accompagnement et au suivi des étudiants en santé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir dans le projet managérial, un volet spécifique dédié à l'accompagnement et au suivi des étudiants en santé ayant notamment pour but de répondre aux nombreux témoignages d'internes déplorant leurs conditions de travail.